

**Conseil d'Administration du (établissement)
en date du**

Motion des membres élus du Conseil d'Administration « Contre la fusion des Académies d'Amiens et de Lille »

Dans son rapport portant sur la réorganisation territoriale des services déconcentrés, l'Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la recherche a proposé la mise en place de treize rectorats sur notre territoire métropolitain, correspondant au contour administratif des treize nouvelles grandes régions.

Pour la région Hauts-de-France, les académies de Lille et d'Amiens se verraient ainsi fusionnées au sein d'une seule entité.

Une nouvelle fois, cette fusion entraînerait le transfert d'un nouveau centre de décision de l'ancienne capitale régionale qu'est Amiens vers Lille.

Une nouvelle fois, cette fusion conduirait à éloigner les services de l'État et renforcerait ainsi le sentiment d'abandon et d'injustice, légitimement partagé tant par les usagers, les élus et les personnels de la Communauté Éducative.

Une nouvelle fois, cette fusion contreviendrait à la parole de l'État sur le respect de l'équilibre territorial, surtout lorsqu'il concerne le secteur de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les membres élus du Conseil d'Administration, représentant l'ensemble des usagers et des personnels de la Communauté Éducative, sont fermement opposés à ce projet qui irait à l'encontre de la garantie d'une proximité réelle et cohérente des services de l'Éducation.

Par ailleurs, il est inenvisageable de justifier le départ d'un Recteur vers la nouvelle capitale régionale, celui-ci ne dépendant pas du Préfet de Région mais est lié à l'existence d'une Université de plein exercice, ce qui est le cas à Amiens.

Est-ce présager de la suppression, à terme, de l'Université de Picardie Jules Verne et du CHU dans sa forme universitaire actuelle ?

Pour ces raisons, les membres élus du Conseil d'Administration :

- **demandent le maintien d'un Rectorat de plein exercice à Amiens, tant en termes de moyens, de pouvoirs de décision, que de personnels ;**
- **assurent le personnel du Rectorat de l'Académie d'Amiens de son soutien et de tout mettre en œuvre pour préserver à Amiens ce service de l'État indispensable à l'équilibre du territoire.**

